



**COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT
RAPPORT ANNUEL DE 2023 AUX DÉTENTEURS DE PARTS DE**

Canso Credit Income Fund	Fonds américain de trésorerie de sociétés
Fonds VDV Lysander	Lysander-Canso
Fonds équilibré Lysander-Canso	Fonds de revenu d'actions Lysander-Crusader
Fonds valeur d'obligations de société Lysander-Canso	Fonds d'actions Lysander-Patient Capital
Fonds d'obligations Lysander-Canso	Fonds équilibré Lysander-Seamark
Fonds de titres à court terme et à taux variable Lysander-Canso	Fonds d'actions totales Lysander-Seamark
Fonds américain de titres à court terme et à taux variable Lysander-Canso	Fonds de dividendes d'actions privilégiées Lysander-Slater
Fonds d'actions Lysander-Canso	Fonds d'actions privilégiées AcitvETF Lysander-Slater
Fonds américain de crédit Lysander-Canso	Fonds d'actions tous pays Lysander-Triasima
Fonds d'obligations de sociétés à large spectre Lysander-Canso	Fonds de revenu équilibré Lysander
Fonds de trésorerie de sociétés Lysander-Canso	Fonds de titres de sociétés Lysander-Fulcra
FNBActif de trésorerie de sociétés Lysander-Canso	Fonds d'opportunités de credit Lysander-Canso
FNBActif de titres à taux variable Lysander-Canso	Fonds d'actions tous pays acheteur/vendeur Lysander-Canso (anciennement le Fonds d'actions tous pays acheteur/vendeur Lysander-Triasima)

Le Comité d'Examen Indépendant (le "CEI") des fonds cités ci-haut (les "Fonds Lysander"), est heureux de vous soumettre ce Rapport aux détenteurs de parts des Fonds Lysander, pour l'année se terminant le 31 décembre 2023. Le CEI a été formellement créé le 23 juin 2010.

Lysander Funds Limited (le « Gestionnaire ») est le gestionnaire de fonds d'investissement des Fonds Lysander.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT LYSANDER

Le tableau suivant illustre les noms de chacun des membres du CEI en date du présent rapport, leur nombre d'années de service sur le CEI et s'ils agissent sur le CEI de toute autre famille de fonds:

Nom du membre	Années de service	Le membre agit-il sur le CEI de tout autre famille de Fonds?
Bill Schultz (président)	Première nomination le 11 décembre 2014	Oui, pour la société affiliée au Gestionnaire Canso Fund Management Ltd.

Jim McGill	Première nomination le 12 juillet 2011	Oui, pour la société affiliée au Gestionnaire Canso Fund Management Ltd.
Paul E. Fahey	Première nomination le 23 juin 2010	Oui, pour la société affiliée au Gestionnaire Canso Fund Management Ltd.
Ruth Gould	Première nomination le 31 janvier 2017	Oui, pour la société affiliée au Gestionnaire Canso Fund Management Ltd.

Chacun des membres du CEI est indépendant du Gestionnaire et des Fonds Lysander

PORTEFEUILLE DE TITRES DU CEI DE LYSANDER

- (a) En date du 31 décembre 2023, le pourcentage des parts en circulation des Fonds Lysander détenues directement ou indirectement, globalement par tous les membres du CEI, n'excédait pas 10%.
- (b) En date du 31 décembre 2023, aucun membre du CEI ne détenait, directement ou indirectement, à titre de bénéficiaire, aucune catégorie ou série de titres à droit de vote ou de titres de participation du Gestionnaire
- (c) En date du 31 décembre 2023, aucun membre du CEI ne détenait, directement ou indirectement, à titre de bénéficiaire, aucune catégorie ou série de titres à droit de vote ou de titres de participation de toute entité, société ou autrement qui fournit des services aux Fonds Lysander ou au Gestionnaire.

RÉMUNÉRATION ET INDEMNITÉS DU CEI

Le montant total des honoraires et des dépenses des membres du Comité d'examen indépendant payés par tous les fonds pour lesquels Lysander est le gestionnaire de fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 était de 56 932,92 \$. Le montant a été réparti entre les Fonds Lysander en proportion de l'actif des Fonds Lysander d'une manière que le gestionnaire juge juste et raisonnable.

La rémunération initiale a été déterminée par le Gestionnaire. Par la suite, les membres du CEI révisent et déterminent annuellement la rémunération du CEI, tout en considérant les éléments suivants :

- Le nombre, la nature et la complexité des Fonds d'investissements pour lesquels le CEI agit;
- La nature et l'étendue de la charge de travail de chacun des membres du CEI, incluant l'investissement de temps et d'énergie attendue de chacun des membres;
- Les pratiques exemplaires de l'industrie, incluant les moyennes de l'industrie et normes quant à la rémunération de CEI de taille et nature comparables;
- Le meilleur intérêt des Fonds d'investissement; et
- Les recommandations du Gestionnaire, le cas échéant.

Aucune indemnité n'a été versée durant cette période.

QUESTIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissements, exige que le CEI révise toute question de conflits d'intérêts identifiée et rapportée au CEI par le gestionnaire et, si le CEI considère que les conditions applicables sont rencontrées, de procéder à l'approbation ou d'effectuer une recommandation positive, selon la nature de la question relative au conflit d'intérêt. Dans certains cas, le CEI émette son approbation ou sa recommandation positive sous forme de directive directives au gestionnaire, afin de permettre à ce dernier d'agir sur cette question de conflit d'intérêts sur une base continue.

Approbatons

Conformément à la législation canadienne en valeurs mobilières, les Fonds Lysander peuvent être dispensés de certaines restrictions et pratiques de placement obligatoires en vertu de la législation en valeurs mobilières, à condition notamment que l'approbation du CEI soit obtenue avant d'effectuer l'opération pertinente. Conformément aux exigences du règlement 81-102 sur les fonds d'investissement, du règlement 81-107 et des dispenses accordées en vertu des autorités en valeurs mobilières, pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, selon certaines modalités et conditions, le CEI a approuvé pour les Fonds Lysander l'achat et la vente de titres d'un autre fonds d'investissement ou d'un compte discrétionnaire géré par le Gestionnaire ou de l'une des sociétés affiliées au Gestionnaire (désignés somme des opérations entre fonds ou transactions croisées).

Le CEI a l'obligation d'aviser les autorités réglementaires applicables s'il détermine qu'une transaction croisée n'a pas respecté ses conditions d'approbation. En 2023, aucun rapport de cette nature aux autorités réglementaires en valeurs mobilières n'a été requis.

Recommandation positive

Cette section fournit un bref résumé d'autres conflits d'intérêt identifiés et référés par le Gestionnaire au CEI et pour lesquels le CEI a effectué une recommandation positive, pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Changement de gestionnaire de portefeuille pour le Fonds d'actions tous pays acheteur/vendeur Lysander-Canso

Triasima Portfolio Management inc. a démissionné de son poste de gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions tous pays acheteur/vendeur Lysander -Triasima (maintenant le Fonds d'actions tous pays acheteur/vendeur Lysander-Canso. Le gestionnaire a proposé de nommer Canso Investment Counsel Ltd (« Canso »), une société affiliée du gestionnaire, à titre de gestionnaire de portefeuille successeur du Fonds. Comme Canso est une filiale du gestionnaire, ce changement de gestionnaire de portefeuille pourrait être considéré comme un conflit d'intérêts potentiel entre le gestionnaire et le fonds. Le gestionnaire a fait référence au CEI de ce changement proposé et a obtenu la recommandation positive du CEI.

Régime de disposition automatique de valeurs mobilières pour permettre au gestionnaire de vendre des parts du Canso Credit Income Fund (CCIF)

Le gestionnaire était propriétaire de parts de catégorie A de CCIF qu'il souhaitait vendre sur le marché

secondaire. En tant que gestionnaire de fonds d'investissement, le gestionnaire est un initié de CCIF. Le gestionnaire a proposé d'établir un régime d'aliénation de titres automatique (RATA) pour la vente de ses parts du CCIF, conformément aux directives des Autorités canadiennes en valeurs mobilières énoncées dans l'Avis 55-317 du personnel *sur les Régimes d'aliénation de titres automatique*. Le gestionnaire a référé cette proposition de vente de parts du CCIF par l'intermédiaire du RATA au CEI et a obtenu la recommandation positive du CEI.

Autres questions de conflit d'intérêts pour lesquelles le CEI a donné sa recommandation positive par le biais d'instructions permanentes

Vous trouverez ci-dessous d'autres questions de conflit d'intérêts transmises au CEI par le Gestionnaire et pour lesquelles le CEI a donné sa recommandation positive au moyen d'instructions permanentes :

- Évaluation (d'un portefeuille de titres)
- Opérations à court terme
- Opérations effectuées par des employés
- Cadeaux et divertissements
- Correction d'erreur de la VAN
- Répartition des dépenses des fonds
- Répartition des opportunités d'investissement des fonds
- Vote par procuration
- Utilisation des commissions de courtage des clients /rabais de courtage sur titres gérés
- Placements de fonds sur fonds
- Correction des erreurs des opérations des porteurs de parts
- Exception aux exigences de délai d'avis de rachat
- Renseignements non publics importants et interdiction des délits d'initiés

Le CEI n'a eu connaissance d'aucun cas où le Gestionnaire aurait agi dans une question de conflit d'intérêts référée au CEI pour laquelle le CEI n'a pas effectué de recommandation positive ou le Gestionnaire aurait agi dans une question de conflit d'intérêts mais sans satisfaire à l'une des conditions imposées par le CEI.

Le tout, soumis respectueusement ce 26 mars 2024.

« *William Schultz* »

William Schultz

Président du Comité d'Examen Indépendant